

DOSSIER COMPLET

Pièces jointes :

- 2 photos identité
- certificat médical
- attestation de resp. civile
- Justificatif de domicile



- Droit à l'image
- R.I. signé

>> **MERCI DE COMPLÉTER CE DOCUMENT EN LETTRES MAJUSCULES** <<
Restitution des dossiers complets : samedi 29 septembre 2019 au plus tard

Nom : Prénom :

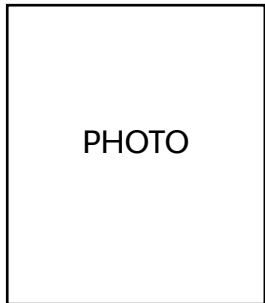
Date de naissance : / / Age :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Port :



Personne(s) à contacter en cas d'urgence

Nom et prénom	Qualité	Téléphone
.....
.....

Formule enfants

Profession des parents Père Mère

FORMULES

Cocher la formule choisie

Formule Columerin		Formule extérieur	
<input type="checkbox"/> 1 cours	<input type="checkbox"/> 2 cours	<input type="checkbox"/> 1 cours	<input type="checkbox"/> 2 cours
230€ l'année	330€ l'année	340€ l'année	440€ l'année
1 paiement : 230€ 2 paiements : 115€ 3 paiements : 76, 66€	1 paiement : 330€ 2 paiements : 165€ 3 paiements : 110€	1 paiement : 340€ 2 paiements : 170€ 3 paiements : 113, 33€	1 paiement : 440€ 2 paiements : 220€ 3 paiements : 146, 66€

Compris dans la formule : 1 cours de danse au choix + 1 pack 2 t-shirts Break'in School + 1 stage offert (le 04/07/2020)
 Tarif familial : -10% sur le prix global des formules de cours à partir de 2 personnes de la même famille.

COURS (cocher le créneau souhaité)

- cours le mercredi soir 18h45-19h45 (Enfant 6-12ans)
 - cours le mercredi soir 20h00-21h30 (Ados initiés/Adultes)
 - cours le jeudi soir 18h45-19h45 Hip-Hop new style (Ados/Adulte)
 - cours le samedi matin 10h-11h00 (Baby)
 - cours le samedi matin 11h-12h00 (Enfant 6-12 ans)
 - cours le samedi matin 12h-13h00 (Ados)
 - cours le samedi matin 13h-14h30 (Ados initiés/Adulte)
- (Break'in School peut se réserver le droit de déterminer le choix du créneau adapté à l'élève)

FORMULE BABYBREAK (4-5 ans)

Formule Columerin**	Formule extérieur**
<input type="checkbox"/> 1 cours / 190€ l'année	<input type="checkbox"/> 1 cours / 290€ l'année
1 paiement : 190€ 2 paiements : 95€ 3 paiements : 63,33€	1 paiement : 290€ 2 paiements : 145€ 3 paiements : 96, 66€

**Compris dans la formule : 1 cours de danse au choix + 1 pack 2 t-shirts Break'in School

WWW.BREAKINSCHOOL.COM

----- **MODES DE RÉGLEMENT** -----

Par chèque

Si règlement par chèque : à l'ordre de « Break'in School Production »

Paiement(s) par chèque	Montant(s) à régler	Date(s) d'encaissement	Numéro(s) de chèque
1 paiement	- €	- 01/10/2019	- n°
2 paiements	- €	- 01/10/2019	- n°
	- €	- 01/01/2020	- n°
3 paiements	- €	- 01/10/2019	- n°
	- €	- 01/01/2020	- n°
	- €	- 01/04/2020	- n°

Par espèces ou CB

Un seul règlement possible

Paiements	Espèces	CB
1 paiement	- €	- €

Ticket sport d'une valeur de €

> Tout paiement a valeur d'engagement et ne pourra être remboursé quelqu'en soit la raison.

----- **CONDITIONS D'INSCRIPTION OBLIGATOIRES** -----

sans un dossier complet, aucune activité ne pourra débiter

- > Fiche d'inscription dûment complétée et signée
- > 2 photos d'identité
- > 1 attestation d'assurance responsabilité civile
- > 1 certificat médical (datant de moins de 2 mois)
- > Le règlement intérieur signé
- > L'autorisation au droit à l'image signé
- > Le(s) paiement(s) pour l'année complète
- > Pour les columérins : justificatif de domicile

----- **TAILLE T-SHIRTS** -----

Entourer la taille de T-shirt souhaitée

6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	XS	S	M	L	XL
-------	-------	--------	--------	----	---	---	---	----

WWW.BREAKINSCHOOL.COM

----- **MODES D'INFORMATION** -----

Cocher les cases souhaitées

Par quel(s) moyen(s) de communication souhaitez-vous être informé concernant les événement, cours, promotions, ... ?

	Oui	Non
SMS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mail (abonné à nos newsletters)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si le tableau n'est pas complètement rempli, vous ne serez pas inséré dans les listes de diffusion des cases manquantes.

Fait à, le / / 20.....

signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

.....

En attendant... rejoignez nous sur les réseaux sociaux !

M Asso Breakinschool- Ecole de danse Hip Hop

P @breakinschool

b @breakinschool

a Break'in School Production

Z Break'in School Production

et plus d'informations sur www.breakinschool.com

WWW.BREAKINSCHOOL.COM

----- **AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE** -----

Personne figurante à l'image :

NOM	PRENOM
ADRESSE (n° et voie)	
Code postal	VILLE

Représentant légal si la personne mentionnée ci-dessus est mineure :

NOM	PRENOM
ADRESSE (n° et voie)	
Code postal	VILLE

Autorise l'association Break'in School Production SIRET 534 137 476 00022 à reproduire et à diffuser sur tout support et par tous les procédés, sans contreparties financières et poursuites judiciaires, la personne figurante à l'image lors des enregistrements vidéos et sonores et/ou photographiques.

Dans le contexte suivant :

Inscription d'adhésion annuelle à l'association Break'in School Production

L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de Break'in School Production SIRET 534 137 476 00022, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche, ...) ou dématérialisé via internet (photographies ou vidéos sur les réseaux sociaux, sites internet de Break'in School Production ou de ses partenaires). Cette autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à la réputation, la vie privée ou l'intégrité de la personne figurante à l'image.

Les images enregistrées ne doivent pas être utilisées dans d'autres contextes que celui présenté (hors utilisation de supports internes et externes de communication cités dans le paragraphe ci-dessus). Aucun détournement d'images à des fins personnelles ne sera autorisé.

Fait à, le / / 20

Signature de la personne figurante à l'image

Signature du représentant légal
(si personne figurante mineure)

WWW.BREAKINSCHOOL.COM



----- **RÈGLEMENT INTERIEUR** -----
A LAISSER DANS LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Article 1- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

Article 2- Inscription annuelle et paiement :

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription.

Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :

- un certificat médical de moins de 2 mois
- deux photos d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- le règlement pour l'année complète.

Article 3- Consignes pendant les cours :

L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « portes ouvertes » ou sauf autorisation préalable du professeur.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

Article 4- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 5- Absence du professeur :

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur.

Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil.

Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 6- Représentations et répétitions :

Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses.

Dans tous les cas, les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

Article 7- Respect des lieux :

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 8- Stages :

Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 9- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à en double exemplaire le / / 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :



BREAKIN SCHOOL

WWW.BREAKINSCHOOL.COM

**COURS DE DANSES HIP-HOP SUR COLOMIERS ET LAUNAGUET
SIÈGE SOCIAL : 29 CHEMIN DE LA NASQUE - 31770 COLOMIERS
TÉL : 09 73 57 24 58 - MOBILE : 07 68 82 70 73 - MAIL : BREAKINSCHOOLPROD@GMAIL.COM
SIRET 534 137 476 00030 - APE 9499Z**



----- **RÈGLEMENT INTERIEUR** -----
A DETACHER ET CONSERVER PRÉCISEUSEMENT

Article 1- Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est signé en deux exemplaires, un devra être conservé par les parents, l'autre par l'association.

Article 2- Inscription annuelle et paiement :

Les élèves s'inscrivent pour une durée de 10 mois, les cours sont dispensés de septembre à juin hors vacances scolaires à l'exception des vacances de Toussaint, durant lesquelles les cours seront maintenus.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées.

Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget 2 solutions de paiement sont proposées :

- Le paiement annuel lors de l'inscription
- Le paiement en établissant 2 ou 3 chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription.

Afin de valider l'inscription, il vous sera demandé les pièces suivantes :

- un certificat médical de moins de 2 mois
- deux photos d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile
- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- le règlement pour l'année complète.

Article 3- Consignes pendant les cours :

L'accès à la salle de danse n'est autorisé qu'avec des chaussures propres.

L'usage du téléphone portable est interdit pendant toute la durée du cours.

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre de séances dites « portes ouvertes » ou sauf autorisation préalable du professeur.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux élèves, Break'In School ne pourra être tenue responsable.

Article 4- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Toute absence prévisible devra impérativement être signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur et la direction se réservent le droit d'exclure définitivement des cours tout élève qui aurait des absences trop répétées et sans motif légitime.

Article 5- Absence du professeur :

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, il est remplacé par un autre professeur.

Dans le cas contraire, les parents sont prévenus par un mail ou par téléphone ainsi que par un message affiché sur le tableau d'information situé à l'accueil.

Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Si le professeur n'est pas remplacé, la séance sera reportée à une date ultérieure.

Article 6- Représentations et répétitions :

Les élèves pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses.

Dans tous les cas les élèves apportent gracieusement leur concours à ces activités publiques.

La participation à de telles manifestations n'est pas obligatoire. Dans le cas où le danseur accepte de participer, il s'engage à être présent aux répétitions mises en place et tout le long de la manifestation.

Article 7- Respect des lieux :

Toute personne entrant dans les locaux s'engage à respecter les lieux et les personnes qui s'y trouvent.

Article 8- Stages :

Des stages pourront être organisés tout au long de l'année. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

Article 9- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à en double exemplaire le / / 20

Signature du danseur (ou de son responsable) :